

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ernest Rasetti, 14 avril 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation2 p. (398r, 399r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ernest Rasetti, 14 avril 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52318>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Rasetti, Ernest \(1833-\)](#)

Lieu de destination 57, Basinghall Street, Londres (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin adresse à Rasetti les numéros du journal *Le Devoir* des 10 octobre 1886, contenant le bilan de l'association du Familistère, et du 6 décembre 1885, contenant les modifications des statuts de l'association, *Mutualité sociale* et l'étude sociale *Le Familistère*. Il attire son attention sur la modification de l'article 128 des statuts de la Société du Familistère qui alloue 4 % des bénéfices à l'administrateur-gérant au lieu de 12 % précédemment. Il l'informe que le bilan de 1885-1886 de la Société du Familistère, le plus mauvais depuis 1880 en raison de la crise industrielle, fait apparaître 114 908 F de bénéfices, que le capital a touché 8 280 F de dividendes et que le travail et la capacité ont eu le reste. Sur un article du *Courrier de Londres*.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées

- « Société du Familistère de Guise. Assemblée générale extraordinaire », *Le Devoir*, t. 9, n° 378, 6 décembre 1885, p. 763-766. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/781/100/835/0/0>, consulté le 21 novembre 2023]
- « Société du Familistère de Guise. Comptes rendus et rapports annuels. Assemblée générale ordinaire », *Le Devoir*, t. 10, n° 422, 10 octobre 1886, p. 641-652. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/644/100/838/0/0>, consulté le 21 novembre 2023]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), Études sociales n° 1 : Le Familistère, Guise, Imprimerie Baré, 1884.](#)
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.
- [Le Courier de Londres, Londres, 1885-1912.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
1^{er} avril 1897

Monsieur et cher conférencier,
Je reçois votre lettre d'hier
et vous fais adresser par ce
courrier, en un paquet recom-
mandé :

- Le Dévair du 10 ^{avril} '96.
qui contient notre dernier
bilan.
- Le Dévair du 6 X ^{bre} '96
qui contient les modifications
apportées à nos statuts
originaux ;
- Nos statuts originaux mêmes

en un volume intitulé :
Natalité sociale. Ces
statuts ont été signés,
légalement déposés et
enregistrés le 13 août 1890

— Enfin l'Etude sociale de
Familistère où vous trou-
verez condensés les résul-
tats de cinq ans du régime
de l'association.

Dans le Dévair du 6 X ^{bre}
'96, parmi les articles modifiés
je vous signale l'art. 128
qui originellement allouait
12 % à l'Administrateur-
Gérant et qui sur mo-
dification ne lui en alloue
plus que 6 %.

Monsieur F. Rossetti

Je vous signale enfin que notre dernier bilan, exercice 1845-46, le plus mauvais que nous ayons eu depuis la fondation de l'Association et cela en raison de la crise industrielle) nous permettra néanmoins de voir comment proportionnellement les bénéfices se répartissent.

Dans cet exercice sur la somme de 114.908 francs 23 de bénéfices, le capital a touché 8.240 à titre de dividende, et, au même titre, le travail et la capacité ont eu le reste.

Je suis heureux de sentir

ment que m'exprime votre lettre et veux croire, comme vous le dites, que l'article du Courrier de Landres n'avait pas dans la pensée de la rédaction la portée qu'il comporte.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confère, l'assurance de mes meilleures sentiments

G. Deneff